

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans son virage vert, la Ville de Waterloo lance son programme de subvention pour l'installation des bornes de recharge résidentielles et procède à l'achat d'une surfaceuse électrique pour l'Aréna Jacques-Chagnon

Historique

La Ville de Waterloo souhaite limiter son empreinte sur l'environnement par différentes actions qui se déploient depuis 2017, notamment en intégrant à ce moment une orientation environnementale dans son plan de développement durable. La municipalité a depuis augmenté sa flotte de véhicules municipaux par des voitures électriques, installé des bornes de recharge accessible au public, modifié son éclairage urbain à DEL, instauré des programmes de subvention d'économie d'eau et pour les dispositifs anti-refoulement, favorisé le transport actif notamment en agrandissant et en bonifiant l'aménagement urbain du réseau pédocyable.

Plus récemment, la Ville de Waterloo a créé un comité composé d'élus, d'employés et de citoyens spécialement dédié aux questions environnementales, investit plus de 750 000 \$ dans la santé du lac Waterloo en collaboration avec l'organisme Action Lac Waterloo et mis en place un programme de subvention pour la création de jardins intelligents, un concept qui fait maintenant écho dans plusieurs municipalités au Québec, en plus d'en concevoir sur ses propres terrains et infrastructures.

Waterloo, Québec — 14 juillet 2021

Waterloo poursuit sa lancée de plus belle ! Le 13 juillet, les élus réunis en séance du Conseil, ont voté l'établissement d'un nouveau programme de subvention et d'une surfaceuse électrique pour l'Aréna Jacques-Chagnon.

La Ville de Waterloo offre à ses citoyens une subvention de 100 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique sur présentation de facture, et ce, jusqu'à épuisement du budget alloué. Une enveloppe de 2 000 \$ a été allouée à cette initiative.

Pour bénéficier de la subvention, les citoyens doivent remplir le formulaire et fournir une preuve d'achat, une preuve de résidence et une photo de la borne installée. Le tout doit être retourné au service de l'urbanisme au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'achat.

En ce qui concerne l'achat d'une surfaceuse électrique pour l'Aréna Jacques-Chagnon, celle-ci remplace la surfaceuse au gaz propane. Cela vient donc agrandir la flotte de véhicule électrique, tel que le prévoyait le Plan de développement durable. Aussi, la surfaceuse sera équipée d'une niveleuse au laser intégré et offrira ainsi une meilleure glace tout en contribuant à réduire la consommation d'énergie.

La récente annonce du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du gouvernement provincial, visant notamment l'interdiction de vente de véhicule à essence à partir de 2035, est venue soutenir notre volonté de poser cette action porteuse pour l'avenir et s'inscrit parfaitement dans notre vision de travailler ensemble à limiter notre empreinte écologique. — Jean-Marie Lachapelle, maire de Waterloo.